

COURS 5 : LA PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES – MONTESQUIEU ET ROUSSEAU

Introduction

Après Voltaire et Diderot, deux autres grandes figures des Lumières s'imposent : Montesquieu (1689-1755) et Rousseau (1712-1778). Le premier est un penseur politique qui a théorisé la séparation des pouvoirs ; le second est un philosophe paradoxal qui a dénoncé la civilisation pour mieux appeler à un nouvel ordre social. Tous deux ont eu une influence considérable sur la Révolution française et, au-delà, sur la philosophie politique moderne. Ce cours les présente en détail.

1. Montesquieu : le regard distant

1.1. Un magistrat devenu philosophe

Charles-Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu, est l'un des rares grands philosophes des Lumières à être né dans la noblesse. Il fut magistrat au parlement de Bordeaux, ce qui lui donna une expérience concrète du fonctionnement de la justice et de l'administration. À trente-deux ans, il hérita de la fortune familiale et de son titre, ce qui lui permit de vendre sa charge de magistrat (c'était autorisé) et de se consacrer entièrement à l'écriture.

Il voyagea beaucoup en Europe – en Autriche, en Hongrie, en Italie, en Hollande, en Angleterre – et observa avec attention les différents régimes politiques. Ses deux chefs-d'œuvre, les *Lettres persanes* (1721) et *L'Esprit des lois* (1748), sont nés de ces voyages et de cette réflexion comparatiste.

1.2. Les Lettres persanes : l'étranger comme miroir

Les *Lettres persanes* sont un roman épistolaire : deux Persans, Usbek et Rica, visitent Paris et échangent des lettres avec leur pays et entre eux. Le procédé est simple mais génial : en faisant parler des étrangers, Montesquieu peut décrire la société française comme si elle était vue

pour la première fois. Les Persans s'étonnent de ce qui paraît normal aux Français : le rôle des prêtres, l'absurdité des modes vestimentaires, les inégalités sociales, la place des femmes.

Par exemple, Rica écrit : « Comment peut-on être Persan ? » (autrement dit : comment un être humain peut-il appartenir à une culture différente et pourtant être aussi raisonnable que n'importe quel Européen ?). Plus loin, il décrit Paris comme une ville où l'on se bouscule, où l'on ne se connaît pas, où l'on passe d'un salon à l'autre sans jamais de véritable conversation. Le regard étranger arrache le voile d'habitude qui rend invisible l'absurdité du quotidien.

Le roman permet aussi à Montesquieu de critiquer la monarchie absolue sans le dire ouvertement : les lettres d'Usbek, qui est resté en Perse, décrivent le sérail qu'il a quitté et où ses femmes sont enfermées, gardées par des eunuques. La tyrannie du sérail est une métaphore transparente du despotisme royal. La fin du roman est tragique : les femmes se révoltent, l'une d'elles se tue, et Usbek, impuissant, ne peut que constater sa perte d'autorité.

1.3. L'Esprit des lois : la théorie politique fondatrice

L'Esprit des lois (1748) est un traité de philosophie politique de plus de mille pages. Son projet est immense : comprendre comment les lois se rapportent au gouvernement, au climat, à la religion, au commerce, aux mœurs de chaque peuple. Montesquieu y distingue trois types de gouvernements :

- La république : le peuple (démocratie) ou quelques-uns (aristocratie) détient le pouvoir. Elle repose sur la vertu, c'est-à-dire l'amour de la patrie et l'égalité.
- La monarchie : un seul gouverne, mais selon des lois fixes et intermédiaires (noblesse, parlements). Elle repose sur l'honneur, c'est-à-dire la recherche des distinctions et des privilèges.
- Le despotisme : un seul gouverne sans lois, par sa volonté et sa fantaisie. Il repose sur la crainte.

Montesquieu préfère la monarchie tempérée à l'anglaise, où les pouvoirs sont séparés. Sa célèbre théorie de la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) a pour but d'éviter l'abus : « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. » Les pères fondateurs des États-Unis (James Madison, Alexander

Hamilton) liront attentivement Montesquieu et s'en inspireront pour rédiger la Constitution américaine de 1787.

Montesquieu propose aussi une théorie des climats : selon lui, les climats chauds rendent les gens paresseux, sensuels et peureux, donc enclins au despotisme ; les climats froids rendent les gens courageux, actifs, amoureux de la liberté. Cette théorie, très critiquable, servit parfois à justifier la domination européenne sur les peuples des zones chaudes. Mais Montesquieu ne tire pas lui-même cette conclusion : il affirme au contraire que les mauvaises lois peuvent aggraver les effets du climat, et que de bonnes lois peuvent les corriger.

1.4. Montesquieu et l'esclavage

Dans *L'Esprit des lois* (livre XV), Montesquieu consacre un chapitre à l'esclavage. Il y développe des arguments ironiques et percutants. Par exemple, il écrit : « Si j'avais à défendre le droit qu'on a eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais : les peuples d'Europe ayant exterminé ceux d'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux d'Afrique pour s'en servir à défricher tant de terres. » L'ironie est évidente : le lecteur comprend que l'auteur ne défend pas l'esclavage, mais expose sa logique pour mieux en montrer l'absurdité.

Dans un autre passage, il écrit : « Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes, parce que si nous les supposons des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes des chrétiens. » La phrase signifie : les esclavagistes refusent de voir les Noirs comme des humains, car cela les obligerait à reconnaître leur propre inhumanité.

Montesquieu est donc clairement opposé à l'esclavage, même s'il ne prône pas son abolition immédiate (ce qui était politiquement impossible en 1748). Sa critique indirecte, par l'ironie, fut lue et comprise par tous les esprits éclairés.

2. Rousseau : le « sauvage » des Lumières

2.1. Un parcours singulier

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) est le plus paradoxal des philosophes des Lumières. Né à Genève dans une famille d'artisans, il perdit sa mère en naissant et fut élevé par un père instable. Il partit à seize ans, sans argent, et vécut d'expédients : précepteur, copiste de musique, valet, secrétaire. Il rencontra à Paris Diderot et fréquenta les salons, mais s'y sentit toujours mal à l'aise. Contrairement à Voltaire qui aimait le luxe et la reconnaissance mondaine, Rousseau prônait une vie simple, proche de la nature.

Sa vie fut marquée par des ruptures retentissantes : avec Diderot (après une dispute sur la probité), avec Voltaire (qui le méprisait), avec ses protecteurs. Il devint progressivement paranoïaque, convaincu que ses anciens amis conspiraient contre lui. Il finit ses jours dans la solitude, à Ermenonville, après avoir erré des années entre la France et la Suisse.

2.2. La critique de la civilisation : l'homme bon, la société mauvaise

En 1750, l'Académie de Dijon posa un concours sur la question : « Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer les mœurs ? » Rousseau répondit par la négative, et gagna le prix. Son discours (Discours sur les sciences et les arts) fit scandale : contre l'opinion commune, il soutenait que le progrès des arts et des sciences avait corrompu l'humanité, engendrant l'inégalité, la vanité, l'oisiveté.

Cinq ans plus tard, l'Académie de Dijon reposa une question : « Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes et si elle est autorisée par la loi naturelle ? » Rousseau écrivit alors le Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes (1755). Il y imaginait un état de nature : l'homme primitif vivait seul, sans langage élaboré, sans propriété, sans société. Il était bon, car il n'avait ni l'occasion ni le désir de nuire. La première inégalité (naturelle) était celle de la force physique ou de l'intelligence, qui sont sans conséquence majeure. Mais l'invention de l'agriculture et de la métallurgie, puis la propriété privée, créèrent une inégalité sociale artificielle. Le plus fort s'appropriait le plus de terres, puis dut faire accepter cette appropriation par le plus faible : ainsi naquirent les lois, qui, loin de protéger les faibles, figèrent l'injustice en garantissant la propriété de ceux qui possédaient.

Rousseau n'était pas un nostalgique qui voulait retourner à l'état de nature. Il savait que c'était impossible. Il voulait montrer que l'inégalité actuelle n'est pas naturelle, donc qu'elle peut être combattue.

2.3. Le Contrat social : un ordre politique juste

Si la société actuelle est mauvaise, peut-on en imaginer une meilleure ? C'est l'objet du Contrat social (1762). Rousseau part d'un postulat : « L'homme est né libre, et partout il est dans les fers. » La question est de savoir comment concilier la liberté naturelle de l'individu avec son appartenance à la société.

La solution de Rousseau est le contrat : chaque individu aliène (donne) tous ses droits à la communauté, mais cette communauté n'est pas un maître extérieur – elle est composée des mêmes individus. Chacun obéit donc à la loi qu'il a lui-même contribué à faire. Cette loi, exprimant la volonté générale (c'est-à-dire ce qui est bon pour tous, et non l'addition des intérêts particuliers), est souveraine. Le gouvernement (exécutif) n'est qu'un commis du peuple, révocable à tout moment.

Le Contrat social eut une influence majeure sur la Révolution française. Robespierre s'en réclamait, et certains articles de la Déclaration des droits de l'homme de 1793 sont directement inspirés de Rousseau. Mais Rousseau fut aussi critiqué, notamment pour son refus de séparer les pouvoirs (il jugeait l'idée de Montesquieu impraticable) et pour sa conception de la volonté générale, qui peut justifier la tyrannie de la majorité.

2.4. Rousseau et la question de l'autre : ambiguïtés et limites

Rousseau est souvent présenté comme un précurseur de l'antiracisme, car il affirme l'égalité naturelle de tous les hommes. Dans le Discours sur l'inégalité, il critique explicitement ceux qui excluent certaines races de l'humanité. Mais à y regarder de près, son attitude est ambiguë. Dans des écrits privés, il partage certains préjugés de son époque (sur les Noirs notamment), et son projet éducatif dans l'Émile ne prévoit pas l'éducation des filles (il leur assigne un rôle domestique). Par ailleurs, sa notion de « bon sauvage » a été récupérée par le colonialisme : on a affirmé que les peuples colonisés étaient bons mais « puérils », donc qu'il fallait les éduquer de force.

Rousseau reste pourtant un penseur incontournable de la critique de la civilisation occidentale. Il a ouvert la voie à une remise en question radicale du progrès, à une interrogation sur l'inégalité, et à la recherche d'une société véritablement juste.

Conclusion

Montesquieu et Rousseau offrent deux voies différentes de la philosophie politique des Lumières. L'un, aristocrate libéral, cherche à tempérer l'absolutisme par la séparation des pouvoirs et l'existence de corps intermédiaires. L'autre, démocrate radical, rêve d'une société où tous les citoyens participent directement à la loi. Chacun, à sa manière, contribue à déstabiliser l'ordre établi et à préparer la Révolution. Mais ni l'un ni l'autre n'ont pleinement intégré la question de l'altérité : leur universalisme reste borné par les préjugés de leur temps, ce qui ne diminue en rien leur génie mais invite à la vigilance critique.